



Les « Mangeux d'ail » ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire.....

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial

Serviteur du terroir baratton

Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, de la FNASSEM, Fédération des associations du patrimoine

20, rue du Vernet 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com



DECLARATION

L'ESPACE PERI-URBAIN ET AGRI-URBAIN AU CŒUR DES REGIONALES 2010

Avec l'effacement des frontières entre l'urbain et le rural, la **question de l'espace péri-urbain et agri-urbain devient très sensible** et se traduit par une **préoccupation paysagère**, de plus en plus vive des citoyens, motivée par la perte des repères socioculturels, de l'histoire, du cadre de vie, de la biodiversité et des atouts d'une agriculture de proximité.....

Cette question sous-tend **l'économie des ressources agraires** (ce sont généralement les meilleures terres de culture qui pâtissent encore aujourd'hui d'une urbanisation insuffisamment contrôlée) et la **restauration des infrastructures agro-écologiques**, telles que les haies, vergers, prairies naturelles, essences locales....

L'émergence de la notion de gouvernance fait place à de nouveaux acteurs exclus, il y a quelques temps encore, du **champ de la décision politique** (habitants, citoyens, exploitants, associations, groupes d'influence....). Elle induit **une nouvelle dynamique politique qui inclut le respect de l'identité culturelle locale, le portage des projets par différents types d'acteurs**...La décision n'appartient plus aux seuls acteurs politiques.

La nouvelle donne du paysage péri-urbain dépasse les questions administrative et juridique tout en s'appuyant sur de **nouveaux outils de protection, et de développement socio-économiques** : Convention européenne du paysage (respect des paysages et de ceux qui les habitent, les ressentent, les vivent), loi de modernisation de l'agriculture (qui prévoit la division par deux du rythme d'artificialisation des sols à l'horizon 2020, politique des circuits courts de distribution (répond au double défis climatique et économique local), protection de la biodiversité (l'érosion de la biodiversité s'accélère malgré les engagements pris et non tenus), protection des zones humides, directives et réglementations habitats,

Les enjeux de l'espace péri-urbain et agri-urbain rejoignent aujourd'hui l'espace du politique qui doit arrêter de jouer la carte de la fatalité et engager sa responsabilité devant **76 000 hectares de notre pays qui disparaissent chaque année** en urbanisation et infrastructures souvent pléthoriques. L'équivalent d'un département français de taille moyenne est soustrait à l'agriculture, à la forêt et aux espaces naturels tous les 10 ans. **Ceci met en péril notre souveraineté alimentaire nationale, la qualité de nos paysages et appauvrit nos terroirs.**